



vosre newsletter

Synofdes
SYNDICAT NATIONAL
DES ORGANISMES DE FORMATION

NUMÉRO 57
20 OCTOBRE 2022

syndicat associé **HEXOPÉE**
Créateurs de citoyenneté

Départ de notre Secrétaire générale Élodie Salin

Après deux années d'un travail de dynamisation de la vie interne et externe du Synofdes et dans un contexte de réflexion du Comex sur l'organisation nécessaire au franchissement d'une nouvelle étape, Élodie nous a fait savoir sa volonté de relever d'autres challenges avec le sentiment, justifié selon nous, d'avoir relevé le défi que nous lui avons proposé il y a deux années.

Nous lui sommes très reconnaissants du travail accompli et lui souhaitons le meilleur pour ses projets. Nous sommes persuadés, au regard de ses engagements et des nôtres pour une formation qui relève de l'intérêt général, que nos chemins se croiseront à nouveau.

David Cluzeau assurera, dans le cadre de la nouvelle organisation, la fonction de Délégué général d'Hexopée et du Synofdes. Un recrutement est également en cours afin de renforcer le temps disponible pour le développement de notre syndicat, pour l'animation interne, la communication externe et le renforcement de notre capacité de plaider et de nos partenariats qu'Élodie a contribué à nouer.

Michel Clézio - Président du Synofdes

La voix du Synofdes

Quels rôles peuvent jouer les organismes de formation dans la transition écologique et énergétique ?

Notre syndicat a été invité le 13 octobre dernier à cette table ronde du "Rendez-vous de la Formation et de l'Orientation" organisé par Défi métiers.

Selon nous, et au-delà de la nécessité de nous engager en tant qu'employeurs, nous avons, à travers l'accueil de l'ensemble des publics que nous recevons, un formidable pouvoir d'agir. Nos équipes sont en capacité d'accompagner la transformation des pratiques professionnelles et de contribuer ainsi au verdissement de tous les métiers.

Nous nous appuyons sur [la feuille de route](#) engagée par l'[UDES](#) mais aussi l'organisation de rencontres régionales entre les différentes parties prenantes, la calculatrice carbone et l'outil d'évaluation des impacts sociaux.

Nous nous impliquons dans le lancement des travaux de préfiguration de France Travail

Cet organisme, annoncé par le chef de l'État lors de la campagne présidentielle, vise à créer un guichet unique, physique et numérique pour les demandeurs d'emploi.

Attentifs au sujet, nous apportons nos contributions *via* l'[UDES](#) afin de défendre les intérêts des organismes de formation dans le cadre de cette réorganisation.



Actualités générales

La Caisse des Dépôts met en œuvre une procédure d'enregistrement en amont de l'accès à la plateforme Edof

Depuis le 6 octobre 2022, tout organisme de formation souhaitant être référencé sur l'espace des organismes de formation (Edof) de la plateforme "Mon compte formation" doit remplir un formulaire.

Nommée "Demande d'accès à l'espace des organismes de formation Edof", la procédure d'enregistrement s'effectue par voie dématérialisée avec un formulaire à compléter en ligne assorti de pièces justificatives.

A noter : le formulaire est automatiquement mis à disposition des organismes lors de la connexion à leur espace professionnel "Edof".

[Je découvre la démarche](#)

La proposition de loi contre la fraude et le démarchage abusif au CPF est adoptée

Cette loi intitulée "Loi visant à lutter contre la fraude au compte personnel de formation et à interdire le démarchage de ses titulaires" a été adoptée à l'unanimité en première lecture à l'Assemblée nationale.

Sa proposition avait été portée par notre syndicat il y a tout juste un an lors des auditions menées par les rapporteurs de la Commission sociale, dans le cadre de l'évaluation de la loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel" de 2018.

[Je consulte la proposition de loi](#)

Côté employeurs

Des règles assouplies en 2022 pour le Plan de développement des compétences

Nous vous en avons parlé dans notre précédente newsletter : la branche des organismes de formation a bénéficié d'une dotation complémentaire sur le Plan de développement des compétences pour les structures de moins de 50 salariés pour l'année 2022.

Les règles de prise en charge ont été assouplies par les partenaires sociaux afin d'en faciliter et encourager l'utilisation. Globalement :

Doublement du plafond par entreprise :

Moins de 11 salariés : 7000 € ;
De 11 à 49 salariés : 9000 €.

A compter d'octobre 2022 :

Prise en charge forfaitaire des rémunérations, à hauteur de 11 € par stagiaire.

Les dossiers de demande de prise en charge doivent être déposés avant le 26 novembre prochain pour des formations démarrant avant le 1er mars 2023.

[Je consulte les détails](#)

La région Bretagne impliquée dans un projet sur l'amélioration des compétences pédagogiques des formateurs d'adultes

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'ESCOT, un projet européen pour établir et développer un socle de compétences pédagogiques partagé et enrichi en Europe.

Le travail s'appuie sur l'analyse de l'activité des formateurs d'adultes avec une démarche au service de la conception de modules de formation multimédia, une expérimentation de formations multimodales et un travail sur la gestion des compétences pédagogiques.

[Je découvre le projet](#)

Agenda



Un accompagnement gratuit dans le Grand Est pour améliorer vos pratiques en matière d'égalité professionnelle 22 novembre 2022 - 9h-12h

L'UDES, des organisations syndicales de salariés, la DREETS et l'Aract proposent un atelier de sensibilisation à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Ce moment s'adresse aux responsables de direction et aux représentants du personnel d'entreprises de l'Économie sociale et solidaire.

[Je m'inscris](#)

Synofdes
88 rue Marcel Bourdarias
CS 70014 - 94146 Alfortville Cedex
synofdes@synofdes.org



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet e-mail car vous vous êtes inscrit sur les listes du Synofdes.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par
 **sendinblue**